



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°ARR_2026_0065
Arrêté portant délégation de fonctions à Madame Élise LONGUÈVE, 10e Adjointe au Maire

Le Maire de Charenton-le-Pont,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-18 à L.2122-20 ;

VU les articles L.3213-1 et suivants du Code de la santé publique ;

VU la délibération n° 2026_019 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire ;

VU la délibération n° 2026_021 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ainsi qu'à des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration communale et le suivi des politiques publiques, de confier certaines missions à un adjoint ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est donné délégation de fonctions à Madame Élise LONGUÈVE, 10^e Adjointe au Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Jeunesse et Conseil municipal des Jeunes**
- **Prévention-Médiation**
- **Protection de l'enfance, en lien avec les représentants du Conseil départemental**
- **Droits des femmes**

Dans le cadre de ses fonctions, Madame Élise LONGUÈVE est notamment habilitée à signer les documents suivants :

- les conventions de prestations de service permettant de décliner les actions entrant dans le champ du domaine délégué et inscrit au budget
- les courriers des administrés, à des associations, des institutionnels et autres partenaires
- les courriers relatifs au respect du règlement intérieur des structures entrant dans sa délégation



- les bons de commande inférieurs à 1000 € TTC

Pour la jeunesse :

- conventions de mise à disposition et de location des salles de l'Espace Jeunesse, dans le respect des tarifs votés par le Conseil Municipal
- les déclarations auprès de la CAF

Pour le Conseil municipal des Jeunes :

- accompagnement pour l'organisation des élections, l'installation et le fonctionnement de l'instance

Pour la prévention-médiation :

- les contrats d'accompagnement
- les réponses aux appels à projet
- les notifications et autres documents relatifs notamment au dispositif Bourse au permis de conduire automobile

ARTICLE 2 : Madame Élise LONGUÈVE est autorisée à procéder à des dépôts de plaintes au nom de la commune de Charenton-le-Pont.

ARTICLE 3 :

Il est donné délégation de signature à Madame Élise LONGUÈVE, 10^e Adjointe au Maire, pour, en application des articles L.3213-1 et suivants susvisés, prendre provisoirement les mesures nécessaires à l'égard des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes.

A cet effet, Madame Élise LONGUÈVE a délégation pour prendre toutes les mesures provisoires nécessaires et en particulier signer, conformément à l'article L.3213-2 susvisé, tout arrêté d'admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État.

ARTICLE 4 :

En application de l'article L.2212-2 du CGCT, il est donné délégation à Madame Élise LONGUÈVE pour établir les arrêtés de réquisition en vue du transport du corps des personnes sans famille identifiée décédées à leur domicile ou sur la voie publique, en cas de constat de mort naturelle.

ARTICLE 5: Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Charenton-le-Pont est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur ;
- Madame Élise LONGUÈVE.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 094-219400181-20260320-ARR_2026_0065-AR

webdelib

ARTICLE 7 : Rappelle que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le 20 mars 2026

Madame Élise LONGUÈVE

Notifié le

Hervé GICQUEL

Maire de cl#

Charenton-le-Pont

20 mars 2026